



RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2012

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT AFFAIRES JURIDIQUES, ASSURANCES, MARCHES

NUMERO **R/12 - 09/03**

OBJET **Participation du SDIS à la protection sociale complémentaire de ses agents**
Délégation de compétence au bureau du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Lors de la réunion de notre assemblée du 25 juin 2012, nous avons décidé de mettre en place, à compter du 1^{er} janvier 2013, une convention de participation du SDIS pour la protection sociale complémentaire de ses agents.

Vous m'avez autorisé de lancer une consultation en vue de la sélection d'un ou plusieurs opérateurs de santé.

L'appel public à la concurrence a été publié le 27 juin 2012 dans des journaux d'annonces légales français et européens mais les contraintes du calendrier procédural ne me permettent pas, comme je vous l'avais annoncé, de vous proposer de délibérer aujourd'hui sur le choix de l'opérateur et sur le montant unitaire par agent de la participation du SDIS.

Conformément à l'article L1424-27 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération D/11-07/01 du 1^{er} juillet 2011, je vous demande de bien vouloir déléguer au bureau du conseil d'administration le soin de poursuivre la procédure.

Il sera, bien entendu, rendu compte des décisions prises par le bureau à une prochaine réunion du conseil d'administration.

Michel MERCIER
Président